

FONDS D'ASSAINISSEMENT RÉGIONAL (FAR)

Un dispositif de solidarité et d'assainissement entre les professionnels de la filière bovine.

Défini dans le cadre d'un accord interprofessionnel régional et reposant sur une participation financière des éleveurs de bovins, le FAR permet l'**indemnisation des pertes économiques liées aux saisies de carcasses en abattoir** et la mise en œuvre d'actions collectives et concertées d'assainissement de nature à réduire la fréquence de ces saisies.

Ce dispositif permet une **prise en compte de 100% de la saisie** (50% pour le tiquetage musculaire) dont la valeur est calculée sur la base des cotations entrée abattoir de FranceAgriMer, frais d'approche déduit.

VOUS ÊTES ÉLEVEUR ?

Consultez régulièrement et gratuitement vos données d'abattage sur votre espace personnalisé accessible via interbev-pdl.fr

Si un de vos bovins est concerné par une saisie éligible au FAR, votre abattoir sollicitera le comité régional d'INTERBEV pour votre compte. Vous pourrez alors suivre l'avancement de l'instruction et du paiement sur l'onglet "FAR" de votre espace personnel.

Les motifs éligibles

- ✓ Cysticercose musculaire généralisée, localisée. Forme dégénérée ou vivante (taenia)
- ✓ Sclérose musculaire (origine métabolique) myodystrophie, dégénérescence
- ✓ Tiquetage musculaire (prise en charge à 50%)
- ✓ Ictère (jaunisse)
- ✓ Myosite éosinophilique (lésion sarcosporidiose)
- ✓ Processus tumoraux généralisés
- ✓ Mélanose (couleur anormale)
- ✓ Schwannomes

CHIFFRES CLÉS 2024 EN PAYS DE LA LOIRE

0,006 : EN € / KG CARCASSE
valeur de la participation des éleveurs pour tout abattage de bovins de 8 mois ou plus

845 DOSSIERS
nombre de dossiers déposés par les abattoirs et instruits par le comité régional

588 785 €
montant reversé aux opérateurs, à destination des éleveurs, dans le cadre des saisies éligibles

INTERBEV Pays de la Loire

☎ 02 41 60 30 91
✉ contact@interbev-paysdelaloire.fr
🌐 www.interbev-pdl.fr

📍 12 avenue Jean Joxé
49000 Angers

